

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 15-02-2019

Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Jean-Jacques FERRERO. M. Dominique GUEYTTE. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. Mme Annie PONSON. M. Lionel TARDY.

Absentes excusées : Mme Jeannine GENEIX (procuration à Josy OLIVIER). Mme Annie HUGUES (procuration à Chantal BOGET).

1. Secrétaire de séance : Chantal Boget.
Procès-verbaux 7 et 18 décembre 2018 et du 29 janvier 2019 : approuvés.
2. Petites cités de caractères®, étude de programmation et Site Patrimonial Remarquable, cahiers des charges, Délibération reportée
3. Document unique, Délibération reportée
4. Exécution des budgets 2018, comptes administratifs, comptes de gestion, affectation des résultats, Délibération reportée
5. Modification de l'assiette de la copropriété de l'ancienne gendarmerie
Délibération n°1

Pierre Michel, 1er adjoint, présente le plan du géomètre Lagarde qui modifie l'emprise de la copropriété de la gendarmerie. La commune récupère 450 m².
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
Autorise la maire à signer le document d'arpentage qui modifie le parcellaire cadastral de la E1324.

6. Réalisation d'une pico-centrale, convention avec le Syme05, Délibération reportée
7. Dossiers DETR
Délibération n°2

Josy Olivier, Maire, propose de déposer des demandes de subventions pour les dossiers suivants :

- Aménagement de la maison médicale
- Mise aux normes de trois logements au grand pré
- Corniche de l'église
- Pico centrale
- Petites Cités de Caractères et Centre bourg (SPR, programmation, travaux du Syme05)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL
Autorise la maire à déposer les dossiers aux financeurs concernés

8. Marché des potiers, subvention exceptionnelle, Délibération reportée
9. Questions diverses

La séance publique est levée à 17 h 30. Vu le présent compte-rendu, Le 28-02-2019. Madame OLIVIER, maire.